Appel à projets Contrats doctoraux

Critères d'éligibilité des projets :

Les projets qui s'inscriront dans l'une des catégories suivantes sont susceptibles d'être financés dans le cadre de l'IDEX :

- les projets complétant un dossier Attractivité : l'articulation entre le projet de recherche Attractivité et le projet de recherche doctorale devra être clairement exposée ;
- les projets de recherche s'inscrivant dans un contexte international et européen (notamment franco-allemand), éventuellement dans le cas d'une cotutelle cofinancée ;
- les projets de recherche s'inscrivant dans la mise en œuvre d'un LabEx ou d'un ProjEx;
- les projets de recherche de haute qualité et à fort potentiel de développement.

Critères d'examen des dossiers :

- les projets doivent émaner d'enseignants-chercheurs ou chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches à la date de dépôt des dossiers de l'appel d'offres;

Critères de sélection des candidats :

Les candidats devront satisfaire aux deux critères suivants :

- être titulaire d'un master délivré par un établissement étranger ou avoir intégré un master de l'université de Strasbourg en vue d'une inscription en doctorat, à l'issue d'un cursus complet de licence à l'étranger ;
- effectuer leurs travaux de recherche au sein de l'unité de recherche du site.

Les candidats dont les dossiers auront été jugés recevables par les Ecoles doctorales seront auditionnés par un jury comportant des personnalités extérieures à l'établissement.

Dossier scientifique à produire par le porteur du projet :

- le curriculum vitae du directeur de la thèse (enseignant-chercheur ou chercheur habilité à diriger des recherches) ;
- la description (2 pages) du projet de recherche, de ses enjeux et de son contexte scientifique, au sein duquel se développeront les travaux du doctorant, accompagnée éventuellement du curriculum vitae du candidat pressenti par le directeur de la thèse ;
- le contexte du projet dans l'unité de recherche et, en particulier, les publications récentes de l'unité, celles du directeur de la thèse, en rapport avec le projet de recherche ;
- le contexte du projet au plan scientifique international et européen (notamment, franco-allemand) ;
- l'éventuelle articulation de la demande avec les autres instruments de l'IDEX, en particulier avec la mise en œuvre éventuelle d'un LabEx ou d'un ProjEx;
- l'avis argumenté du directeur de l'unité de recherche accueillant le doctorant, ainsi qu'un classement des projets déposés au titre d'une même unité.

Calendrier :

- dépôt des projets de recherche doctorale : le **7 novembre 2014**;
- sélection des projets de recherche doctorale par la Commission de la Recherche du Conseil Académique : le 4 février 2015.